



REGLEMENT DEPOT DES DÉCHETS VERTS

La Commune de Collias met à disposition à partir du **15 Octobre au 15 Juin de chaque année l'accès à l'espace de dépôt (lieu-dit le Ball trap)**, uniquement aux particuliers et administrés de Collias avec une présentation de justificatif de domicile de moins de 6 mois et pièce d'identité.

Article 1 : Tout administré doit obligatoirement s'inscrire auprès du secrétariat de la Mairie uniquement les lundis et mercredis de 9h00 à 12h00 et fournir les documents demandés. En cas d'absence de tous les documents, la Mairie peut refuser la demande d'inscription.

Les documents demandés sont :

- Un chèque de cotisation annuelle de 40,00€ à l'ordre du Trésor public
- Un chèque de caution de 200,00€ à l'ordre du Trésor public
- Justificatif de moins de 6 mois
- Justificatif d'identité

Article 2 : Lors de l'inscription, une liste d'attente est établie par la Mairie. A la suite, le code est remis au premier de cette liste qui dispose de la journée du mardi ou du jeudi pour amener ces déchets. Un contrôle sera alors effectué par le service technique sur le lieu de dépôt et ce n'est qu'à la suite de la validation par celui-ci que le nouveau code sera passé à la personne suivante de la liste d'attente.

Article 3 : En cas de dépôt non conforme après vérification par le service technique, le chèque de caution d'un montant de 200,00€ sera retenu et l'accès à l'administré sera refusé sans remboursement de la cotisation annuelle.

Article 4 : La cotisation demandée a pour objectif le financement du broyage. Il s'agit d'un service supplémentaire pour faciliter le quotidien des administrés, au vu de l'encombrement possible à la déchetterie et afin de limiter les trajets. En cas de non-respect de la charte, la Mairie se donne le droit de mettre fin à ce service à tout moment.

Article 5 : Sont **acceptés** :

- Les déchets de tonte
- Les feuilles
- Les branchages d'un diamètre de 15 cm maximum

Article 6 : Sont **interdits** :

- Les souches
- Les branchages d'un diamètre supérieur à 15 cm
- Les ferrailles, gravats, électroménagers...

Nom et Prénom
Date et signature
Mention « Lu et approuvé »